E 2001 (A) 625

Le Président de la Confédération et Chef du Département politique, E. Ruffy, au Ministre de Suisse à Rome, G. Carlin

T, B

Berne, 13 mai 1898, 1 h 25 soir

Pouvez tranquilliser gouvernement italien. N'avons pas attendu qu'il nous le demande pour prendre les mesures dictées par les agissements de ses ressortissants sur notre territoire.

Brenner, chef département justice et police, depuis hier au Tessin, a pris avec gouvernement tessinois mesures voulues pour empêcher la formation d'attroupements. Dans ce moment il n'y a qu'une vingtaine d'ouvriers italiens arrivés de Suisse dans le Mendrisiotto; il y en a un peu plus à Lugano et point à Locarno.

Nous empêcherons cas échéant la formation de bandes armées et leur passage à la frontière, ainsi que le passage de bandes nombreuses même pas armées. Du reste il n'y a pas de mouvement en train, ni de Zurich, ni de Bâle. Cinq cents ouvriers venus de Lausanne et Berne sont à Lucerne sans aucun moyen d'existence; ils seront évacués administrativement sur la frontière italienne.

A toute éventualité le bataillon 96 est de piquet.

Le gouvernement italien peut donc voir que rien n'est négligé pour lui éviter tout désagrément à la frontière suisse.

